



COURSE DE BROUETTE

INSCRIPTIONS

Du 1^{er} avril 2024 au 4 mai 2024.

Comité des fêtes de Vauhallan

Adresse : 10 grande rue du 8 mai 1945 91430 Vauhallan

Comitédesfetes.vauhallan@gmail.com

SOMMAIRE

- I – L'EQUIPE
- II – LA BROUETTE
- III – L'ANIMATION
- IV – LA COURSE
- V – LE CLASSEMENT

I – L'ÉQUIPE

- Article 1 : Nous limitons les équipes au nombre de 50, enregistrées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- Article 2 : L'âge minimum requis pour la participation est de 10 ans dans l'année civile 2024.
- Article 3 : L'équipe devra être composée de 2 membres au maximum
- Article 4 : LE CDF et la commune de Vauhallan déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque équipe est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile. Le CDF décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers. Le port de gants de protection est obligatoire pour le passager, et port du casque recommandé...
- Article 5 : les personnes mineures restent en permanence y compris durant la course sous l'entière responsabilité et la surveillance de leur représentant légal justifiant son autorité parentale. Le représentant légal devra au même titre que son enfant apposer la mention *lu et approuvé* sur le bulletin d'inscription et le signer.

II -- LA BROUETTE

- Article 1 : La brouette doit obligatoirement être équipée de deux brancards et d'une seule roue, (les roulettes supplémentaires sont formellement interdites). Toute autre modification est permise (poids, forme, aérodynamique). Aucun moteur auxiliaire, aucun entraînement mécanique par chaîne, pignon ou pédales ne sont autorisés.
- Article 2 : Pour respecter l'esprit de cette compétition, les brouettes nues (non décorées) ne seront pas admises.
- Article 3 : La brouette peut être décorée ou modifiée en respectant l'article 1 ; cette décoration comptera évidemment pour l'attribution des récompenses.
- Article 4 : Une place doit être dédiée au passager sur le plateau de la brouette.
- Article 5 : Un nom d'écurie sera demandé lors de l'inscription et devra figurer impérativement sur la brouette, de chaque côté.
- Article 6 : Aucune publicité n'est admise sur les brouettes.

III – L'ANIMATION

- Article 1 : L'animation devra être le reflet du sujet de la brouette, montée sur toutes les formes d'expressions désirées. Soignez la présentation, le thème, l'originalité de votre brouette, faites preuve d'imagination, de drôlerie au sein de votre équipe (déguisements, maquillages, animation, etc..) ainsi qu'avec le public.
- Article 2 : Aucun objet, pouvant comporter un danger pour les utilisateurs ainsi que pour les spectateurs ne sera autorisé pendant la manifestation. En particulier : fumigènes, pétards, projectiles divers...

IV – LA COURSE

- Article 1 : Les équipes ainsi que leurs brouettes doivent être présentées le 15 juin 2024 à 15H30 h, à proximité de la ligne de départ, située sur le parking des écoles.
- Article 2 : Un tirage au sort permettra de déterminer les positions sur la ligne de départ. Chaque équipe s'élancera, une par une, pour repérer le parcours et se présenter au public (l'équipe devra être au complet sur ce tour de reconnaissance).
- Article 3 : La course aura 1 tour.
- Article 4 : Le départ de la course sera donné dès la fin de la parade et de l'animation ; au top départ, les pousseurs seront devant la brouette. Les passagers seront positionnés à 20m et devront courir jusqu'à la brouette
- Article 5 : Il est bien entendu qu'une brouette ne peut être conduite que par un pilote et un seul à la fois. Celui-ci doit pousser la brouette, roue vers l'avant et non la tirer derrière lui.
- Article 6 : la brouette en mouvement doit toujours avoir un passager installé sur le siège prévu à cet effet.
- Article 7 : Le jury contrôlera le bon déroulement de la course et la bonne tenue des équipages.
- Article 8 : Chaque participant autorise les organisateurs de la manifestation ainsi que leurs partenaires (médias...) à utiliser son nom ainsi que des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette course de brouettes décorées. Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

V – LE CLASSEMENT :

Le classement esthétique a priorité pour départager les ex-aequo.

1 er classement : Sportif : L'équipe gagnante sera celle qui aura remporté la finale.

Le match comportera selon le nombre d'équipes, un ¼ de finale, une ½ finale et une finale. Chaque manche se déroulera sur 1 tour complet.

2 -ème classement : Présentation/Animation : Au niveau de la brouette et de l'équipe.

Les brouettes recevront trois notes données par le jury

- 1 esthétique et technique de la brouette/10
- 1 animation et originalité /10
- 1 participation avec le public en course /10

Les récompenses seront remises à partir de 19h par la présidente du Jury

La manifestation n'étant pas exclusivement sportive et donc ne demandant pas systématiquement des efforts intenses, nous n'imposons pas de présenter de certificat médical pour les pousseurs, cependant il est fortement conseillé de posséder une bonne condition physique.